



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe

1 Boulevard René Levasseur BP 22385 72002 LE MANS CEDEX 1

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe

1 Boulevard René Levasseur BP 22385 72002 LE MANS CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La note « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Chambre, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Subventions d'investissement

La note « Subventions d'investissement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux subventions d'investissement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Chambre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus et autres membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 16 avril 2025

KPMG SA

Dominique GRIGNON

Associé

BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2024			Exercice au 31/12/2023
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	2 780 889,32	2 756 203,51	24 685,81	24 506,11
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	3 297 007,10	798 777,23	2 498 229,87	2 521 808,31
CONSTRUCTIONS	45 140 815,00	28 165 272,52	16 975 542,48	15 915 390,32
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.	3 454 651,12	2 845 588,52	609 062,60	547 283,32
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	9 789 744,23	6 313 415,55	3 476 328,68	1 178 187,49
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	2 283 003,70		2 283 003,70	4 103 811,00
IMMOBIL MISES EN CONCESSION	6 458 364,64	6 061 417,38	396 947,26	494 776,11
AVANCES ET ACOMPTES	3 380 000,00		3 380 000,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	302,47		302,47	302,47
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	13 738 995,89		13 738 995,89	13 626 555,16
PRETS				
PRETS AVCES INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	3 629,75		3 629,75	15 779,99
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	90 327 403,22	46 940 674,71	43 386 728,51	38 428 400,28
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES	20 731,36		20 731,36	18 660,30
AVANCES ET ACPTEES VERS/. CDES				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 697 676,81	121 543,67	4 576 133,14	3 036 139,45
AUTRES	793 150,35		793 150,35	522 402,41
CREANCES DIVERSES (3)	165 209,89		165 209,89	11 660,76
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	611 669,34		611 669,34	781 785,07
DISPONIBILITES	9 094 446,84		9 094 446,84	7 976 335,54
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	202 763,39		202 763,39	200 283,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 585 647,98	121 543,67	15 464 104,31	12 547 266,54
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	105 913 051,20	47 062 218,38	58 850 832,82	50 975 666,82
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL		
(Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS	6 578 159,92	6 578 159,92
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU	26 906 833,70	22 832 556,01
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 664 086,88	4 074 277,69
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 972 424,08	7 625 135,98
PROVISIONS REGLEMENTEES	717 001,64	662 351,72
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 838 506,22	41 772 481,32
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT	195 994,47	213 741,20
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	195 994,47	213 741,20
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	2 088 421,58	2 035 375,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	2 088 421,58	2 035 375,00
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)	25 062,65	254 809,21
- Dont Emprunts	25 062,65	254 809,21
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	39 145,41	39 445,41
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 013 887,58	1 250 207,43
DETTES FISCALES ET SOCIALES	563 221,89	403 853,06
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	329 668,95	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 985 122,10	1 194 945,40
AUTRES DETTES	2 430 021,21	2 440 902,10
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 341 780,76	1 369 906,69
TOTAL DETTES	11 727 910,55	6 954 069,30
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	58 850 832,82	50 975 666,82
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

Budget Exécuté - 31/12/2024
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS



	Budget exécuté 31/12/2023 (A)	Budget Voté 31/12/2024 (B)	Budget exécuté 31/12/2024 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
TACFE TACVAE Contribution reçue Reliquats sur exercices antérieurs	2 334 872,99	2 192 204,00	2 240 941,00	48 737,00
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	2 334 872,99	2 192 204,00	2 240 941,00	48 737,00
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services)	3 991,10 5 690 579,22	3 225,00 5 396 867,00	3 257,66 5 821 633,90	32,66 424 766,90
2 - Chiffre d'affaires	5 694 570,32	5 400 092,00	5 824 891,56	424 799,56
Production stockée Production immobilisée Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation - dont : taxe d'apprentissage - : Etat et divers - : région et autres collectivités - : Europe Reprise sur provisions et amortissements Transfert de charges Autres produits Contribution reçue des services Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	17 868 206,64 296 185,64 16 945 863,98 587 604,02 38 553,00 782 101,25 169 356,51 30 681,60	18 280 876,00 325 000,00 17 194 402,00 609 394,00 152 080,00 14 064,00 167 812,00 28 464,00	18 623 540,53 462 975,54 17 624 587,84 448 187,15 87 790,00 242 713,18 154 230,95 29 267,87	342 664,53 137 975,54 430 185,84 (161 206,85) (64 290,00) 228 649,18 (13 581,05) 803,87
3 - Sous-total	18 850 346,00	18 491 216,00	19 049 752,53	558 536,53
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	26 879 789,31	26 083 512,00	27 115 585,09	1 032 073,09
Produits des participations Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprise sur provisions Transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cession de valeurs mobilières	3 368,12 1 288,16 505 019,34	6 736,00 641 000,00	6 736,23 716 467,18	0,23 75 467,18
4 - Produits financiers	509 675,62	647 736,00	723 203,41	75 467,41
Opérations de gestion Cessions d'éléments d'actif * Quote-part des subv d'invest virées au résultat * Autres produits exceptionnels * Reprises sur provisions Transferts de charges	0,01 5 708,33 801 971,15 4 481,11 490,85	729 368,00	133 527,27 20 318,33 776 283,40 343,25 164,05	133 527,27 20 318,33 46 915,40 343,25 164,05
5 - Produits exceptionnels	812 651,45	729 368,00	930 636,30	201 268,30
Total des produits (1+2+3+4+5)	28 202 116,38	27 460 616,00	28 769 424,80	1 308 808,80
6 - Perte				
Total général (1+2+3+4+5+6)	28 202 116,38	27 460 616,00	28 769 424,80	1 308 808,80

Budget Exécuté - 31/12/2024
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget exécuté 31/12/2023 (A)	Budget Voté 31/12/2024 (B)	Budget exécuté 31/12/2024 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
CHARGES D'EXPLOITATION				
PARTS CONTRIBUTIVES (A)				
ACHATS DE MARCHANDISES	6 856,66	4 800,00	4 059,59	(740,41)
VARIATION DE STOCK	(3 576,87)		(2 071,06)	(2 071,06)
ACHATS MAT.PREMIERES ET AUTRES APPROV.				
VARIATION DE STOCK				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	19 827 830,25	21 476 085,00	20 445 970,54	(1 030 114,46)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	374 356,66	387 411,00	552 822,55	165 411,55
SALAIRES ET TRAITEMENTS	339 803,87	532 500,00	310 093,38	(222 406,62)
CHARGES SOCIALES	235 492,45	6 400,00	191 624,51	185 224,51
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.				
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT.	2 027 264,18	2 108 038,00	2 084 971,01	(23 066,99)
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX PROV.				
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV.	28 510,17	3 297,00	100 931,31	97 634,31
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	394 867,96		244 462,48	244 462,48
AUTRES CHARGES	468 857,44	570 215,00	521 682,78	(48 532,22)
CONTRIBUTIONS VERSEES AUX SERVICES				
SOUS-TOTAL (B)	23 700 262,77	25 088 746,00	24 454 547,09	(634 198,91)
TOTAL (A +B) = I	23 700 262,77	25 088 746,00	24 454 547,09	(634 198,91)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT s/OPERATIONS (II)				
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 241,50	3 314,00	3 350,00	36,00
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P				
TOTAL III	6 241,50	3 314,00	3 350,00	36,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	149 293,00		370 539,00	370 539,00
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	582,08		5 553,36	4 575,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	55 269,16	54 813,00	54 813,97	0,97
TOTAL IV	205 144,24	54 813,00	430 906,33	376 093,33
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)	216 190,18	111 377,00	216 534,50	105 157,50
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	24 127 838,69	25 258 250,00	25 105 337,92	(152 912,08)
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	4 074 277,69	2 202 366,00	3 664 086,88	1 461 720,88
TOTAL GENERAL	28 202 116,38	27 460 616,00	28 769 424,80	1 308 808,80

**ANNEXES
BUDGET EXECUTE
2024**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MANS ET DE LA SARTHE**



FAITS CARACTERIQUES DE L'EXERCICE

Les travaux du programme immobilier de rénovation du campus formation validé l'Assemblée Générale du 29 octobre 2021 ont démarré fin 2024.

En contrepartie d'une absence de baisse de TCCI allouée au réseau en 2024, l'Etat a décidé de prélever 40 millions d'euros sur les Fonds de Roulement des CCI. La part prélevée sur la CCI Le Mans Sarthe se porte à 370 539 €, elle a été passée en charges exceptionnelles.

Suite à un contrôle fiscal, la CCI a fait l'objet d'un ajustement de la taxe habitation au titre des années 2023 et 2024 pour les montants respectifs de 70 326 € et 74 092 €.

Des pénalités de 133 527 €, payées en 2023, ont été remboursées par l'URSSAF suite à une contestation des chefs de redressement reçus en 2023. Celles-ci ont été passées en produits exceptionnels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de :

- Prudence
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des Chambres de Commerce et d'Industrie, conformément à la circulaire N°1111 du 30 mars 1992, ont été respectées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'actes d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Depuis le 01/01/2005 il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatifs à la définition de comptabilisation et d'évaluation des actifs, et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs :

IMMOBILISATIONS	DUREE D'UTILITE
Logiciels	1 à 5 ans
Aménagement de terrains	5 à 10 ans
Gros œuvre Hôtel Consulaire	80 ans
Gros œuvre Bâtiments Av O Heuzé	30 ans
Gros œuvre autres Bâtiments	50 ans
Toiture Hôtel consulaire	99 ans
Menuiserie	25 ans
Chauffage, sanitaire	20 ans
Ascenseur	20 ans
Agencement et aménagement des constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans
Aménagement divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 à 15 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements de trésorerie dont l'échéance est supérieure à 12 mois à la clôture de l'exercice sont comptabilisés à plus d'un an en titres immobilisés à hauteur du montant des engagements de retraite.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « FIFO ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. De plus, une dépréciation normative est constituée en fonction de l'ancienneté des créances et cela même en l'absence de contentieux ou de litiges déclarés.

Opération en devises

Néant.

Concession de l'aéroport

Le service "Aéroport", était exploité sur le fondement d'un contrat d'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) jusqu'à mi-novembre 2002. A cette date un contrat de concession a été signé sur une durée de 5 ans. Conformément au courrier du 13 novembre 2001 adressé par le Ministère de l'Équipement, des transports et du Logement – Direction Générale Aviation Civile, affirmant la continuité fiscale et comptable de l'AOT à la concession, et en particulier le maintien du rythme des amortissements techniques en cours, la CCI a maintenu jusqu'en décembre 2005 la méthode antérieure d'amortissement et n'a appliqué la méthode d'amortissement des concessions (amortissement de caducité) que pour les nouveaux investissements.

La concession est arrivée à échéance au 31 décembre 2009. Suite à un appel d'offre, la délégation de service public a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2010 et se terminant au 31 décembre 2024.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions. Elles correspondent principalement aux amortissements dérogatoires.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour tenir compte d'événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Elles sont évaluées en fonction des éléments connus à la clôture.

Méthode de détermination des provisions liées au personnel

La CCI du Mans et de la Sarthe applique la méthode du corridor pour la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2016. L'application de la méthode dite du corridor conduit à ne pas comptabiliser par résultat les écarts actuariels n'excédant pas 10% de l'engagement retraite à l'ouverture de l'exercice. Les écarts actuariels excédant 10% de l'engagement retraite à l'ouverture de l'exercice sont amortis par résultat sur la durée d'activité moyenne résiduelle des salariés soit 10 ans. Une application prospective de ce changement de méthode comptable a été retenue en raison des difficultés de réalisation d'un calcul de manière rétrospectif.

L'évaluation des engagements est calculée selon la norme IAS19 avec la méthode unités de crédits projetées service prorata.

Au 31/12/2024 la provision d'IDR est de 1 363 754 € et la provision Allocation Ancienneté est de 249 879 €.

Pour ce calcul, les critères suivants ont été retenus :

- le taux de charges sociales et fiscales par catégorie professionnelle (cadre ou non cadre) et secteur d'activité (exonéré ou non exonéré de taxe sur les salaires)
- L'évolution prévue des salaires, de 0.5% à 2% par an selon les tranches d'âges et les catégories professionnelles (cadre ou non cadre)
- Le taux d'actualisation 3.20% en 2024 (3,40% en 2023, 3,50% en 2022, 0.90% en 2021, 0.50% en 2020).
- L'âge de départ à la retraite estimé : à 65 ans pour les cadres, et 64 ans pour les non-cadres,
- La table de turn-over établie selon les tranches d'âge et les catégories professionnelles (cadre ou non cadres). La CNCC a adopté fin 2018 de nouvelles règles pour le calcul du turn-over, notamment sur la prise en compte des démissions, licenciements et ruptures conventionnelles. Dès 2019, la CCI Pays de la Loire a révisé sa table afin d'appliquer cette nouvelle disposition.
- La table de mortalité des années 2017/2019 publiée par l'INSEE.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat au même rythme que la charge d'amortissement des immobilisations concernées.

NOTE SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles

Rubriques	Valeurs Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs Fin d'exercice
<u>VALEURS BRUTES</u>				
Frais d'établissement et de recherche				
Concession, brevet, licences	2 767 956	12 933		2 780 889
Autres immobilisations incorporelles				
	2 767 956	12 933	0	2 780 889
<u>AMORTISSEMENTS</u>				
Frais d'établissement et de recherche				
Droit au bail à construction				
Autres immobilisations incorporelles	2 743 450	12 753		2 756 204
Provisions pour dépréciations				
<u>DEPRECIATIONS</u>				
Immobilisations incorporelles				
	2 743 450	12 753	0	2 756 204
NET	24 506	180		24 686

Immobilisations corporelles

Rubriques	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
<u>VALEURS BRUTES</u>				
Terrains	3 276 695	20 312		3 297 007
Constructions	42 842 983	2 297 832		45 140 815
Installations tech., matériel, outillage	3 204 510	260 022	9 880	3 454 651
Autres immos corporelles	7 080 918	2 718 670	9 844	9 789 744
Immobilisations en cours	4 103 811		1 820 807	2 283 004
Immobilisations mises en concession	6 435 114	74 047	50 797	6 458 365
Avances et acomptes s/immos		3 380 000		3 380 000
	66 944 031	8 750 883	1 891 329	73 803 586
<u>AMORTISSEMENTS</u>				
Terrains	754 887	43 891		798 777
Constructions	26 927 593	1 237 680		28 165 273
Installations tech., matériel, outillage	2 657 226	198 242	9 880	2 845 589
Autres immos corporelles	5 758 630	420 529	9 844	6 169 315
Immobilisations mises en concession	5 940 338	171 876	50 797	6 061 417
<u>DEPRECIATIONS</u>				
Immobilisations corporelles	144 100			144 100
	42 182 775	2 072 218	70 521	44 184 471
NET	24 761 257	6 678 665	1 820 807	29 619 115

Immobilisations financières

Rubriques	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
<u>VALEURS BRUTES</u>				
Participations	302			302
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés	13 626 555	243 167	130 726	13 738 996
Prêts	0			0
Autres	15 780	594	12 744	3 630
	13 642 638	243 761	143 470	13 742 928
<u>DEPRECIATIONS</u>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				0
Prêts				
Autres				
	0	0	0	0
<u>NET</u>	13 642 638	243 761	143 470	13 742 928

Liste des filiales et participations

Filiales et Participations	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu en %	Chiffre d'affaire	Résultat du dernier exercice clos
A - Renseignements Détaillés Filiales et Participations (selon liste ci-dessous) 1 - Filiales 2 - Participations SETRAM	8 066 152	10	56 904 585	149 016
B - Renseignements Globaux sur les Autres Filiales et Participations 1 - Filiales non reprises en A : a) françaises b) étrangères 2 - Participations non reprises en A : a) françaises b) étrangères				

Stocks et en-cours

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE	DEPRECIATIONS	VALEUR NETTE FIN D'EXERCICE
Stocks de marchandises	20 731		20 731
TOTAUX	20 731	0	20 731

Informations sur les créances

Echéancier des créances et des dettes

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	3 630		3 630	- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus d'1 an à l'origine	25 063	25 063		
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	39 145	39 145		
Créances Clients et Comptes rattachés	4 697 677	4 697 677		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 013 888	1 013 888		
Autres	958 360	958 360		Dettes fiscales et sociales	563 222	563 222		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	329 669	329 669		
Charges constatées d'avance	202 763	202 763		Autres dettes (3)	8 415 143	8 415 143		
				Produits constatés d'avance	1 341 781	1 341 781		
TOTAL	5 862 430	5 858 800	3 630	TOTAL	11 727 911	11 727 911		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

Dépréciations

Rubriques	Valeurs début d'exercice	Valeurs fin d'exercice
Sur comptes clients	54 163	121 544
Sur autres créances		
TOTAUX	54 163	121 544

Comptes de régularisation et comptes rattachés

Charges à payer

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 834	538 532
Dettes fiscales et sociales	261 259	66 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
TOTAL	718 093	604 558

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 251 009	1 092 896
Autres créances	419 043	248 413
Valeurs mobilières de placement	29 535	82 635
Disponibilités	721 696	207 716
TOTAL	2 421 282	1 631 661

Charges et produits constatés d'avance

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	1 341 781
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	1 341 781

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	202 763
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	202 763

Capitaux propres

En euros	Apports	Primes d'émission d'actions et de fusion	Réserves	Autres réserves	Report à nouveau	Subventions d'investissements	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 01/01/24 avant affectation des résultats	6 578 160				22 832 556	7 625 136	662 352	4 074 278	41 772 481
Réduction de capital									0
Provisions fiscalement réglementées									0
Reprise de provisions							-164		-164
Dotation de l'année							54 814		54 814
Subventions d'investissements						-652 712			-652 712
Remboursées dans les résultats									0
Distribution de dividendes									0
Autres prélèvements									0
Affectation aux réserves									0
Dividendes non distribués									0
Imputations en report à nouveau					4 074 278			-4 074 278	0
Résultat 2024								3 664 087	3 664 087
Situation au 31/12/2024	6 578 160	0	0	0	26 906 834	6 972 424	717 002	3 664 087	44 838 506

Provisions pour risques et charges

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	662 351,72	54 813,97	164,05	717 001,64
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires	662 351,72	54 813,97	164,05	717 001,64
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges	2 035 375,00	244 462,46	191 415,88	2 088 421,58
Provisions pour pensions et obligations similaires	316 979,81	1 295,49	104 500,64	213 774,66
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	261 013,20			261 013,20
Autres Provisions pour charges	1 457 381,99	243 166,97	86 915,24	1 613 633,72
Provisions pour dépréciations	198 263,17	100 931,31	33 550,55	265 643,93
Immobilisations incorporelles	144 100,26			144 100,26
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	54 162,91	100 931,31	33 550,55	121 543,67
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	2 895 989,89	400 207,74	225 130,48	3 071 067,15
	Exploitation :	345 393,79	224 966,45	
	Financière :			
	Exceptionnelle :	54 813,97	164,05	

Situation de trésorerie

Rubriques	Valeurs début d'exercice	Valeurs fin d'exercice
Disponibilités	7 987 398	9 094 447
Concours bancaires		
Comptes courants financiers		
Dettes financières diverses		
TOTAUX	7 987 398	9 094 447

Engagement financier hors bilan

Engagements donnés :

Bancaire :

Suite à la délégation de Service Public de l'Aérodrome du Mans, la CCI s'est engagée à bloquer en VMP sur un compte la somme de 96 000 € de 2020 à 2024.

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 661 038 € pour l'exercice clos contre 3 179 527 € pour l'exercice précédent.

Répartition du chiffre d'affaires

PAR ACTIVITE	EXERCICE PRECEDENT	EXERCICE CLOS
Vente de produits finis / Marchandises	3 991	3 258
Prestations de services	5 690 579	5 821 634
TOTAL	5 694 570	5 824 892

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	EXERCICE PRECEDENT	EXERCICE CLOS
France	5 470 054	5 661 397
Hors France	224 516	163 494
TOTAL	5 694 570	5 824 892

Transferts de charges

Le montant total des transferts de charges est de 154 231 €, il est essentiellement composé de remboursements d'indemnités journalières et de refacturation d'impôts Fonciers.

Autres produits

Le montant total des autres produits est de 29 268 €, il est essentiellement composé de partenariats financiers avec des entreprises.

Charges de personnels

La masse salariale pour l'exercice clos est de 491 286 € contre 565 973 € pour l'exercice précédent. L'effectif moyen au sens de l'article D 123-200 du Code de commerce est de 8 personnes.

Catégories de personnel	Début d'exercice	Fin d'exercice
Effectif moyen		
Cadres		
Agents de maîtrise		
Employés	8,00	8,00
Ouvriers		
Total	8,00	8,00

Autres charges

Le montant total des autres charges est de 521 683 €, il est essentiellement composé de contribution à l'élaboration d'opérations communes pour 394 126 € et de contributions financières diverses pour 43 060€.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 719 853 € pour l'exercice clos contre 503 434 € pour l'exercice précédent.

Résultat financier net	Exercice précédent	Exercice Clos
Charges Financières	-6 242	-3 350
Produits Financiers	509 676	723 203
Net	503 434	719 853

Le produit financier est essentiellement lié à des intérêts de placement à hauteur de 716 K€

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 499 730 € pour l'exercice clos contre 607 507 € pour l'exercice précédent.

Résultat exeptionnel	Exercice précédent	Exercice clos
Résultat de cessions d'immobilisations	5 427	14 765
Amortissements dérogatoires	-54 778	-54 650
Remboursement URSSAF à recevoir suite contrôle fiscal		133 527
Quote-part de subvention inscrites au résultat	801 971	776 283
Prélèvement de l'Etat du fonds de roulement		-370 539
Pénalité, amende	-148 213	
Autres	3 100	343
Net	607 507	499 730

Tableau des Subventions

SUBVENTIONS RECUES	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Sub Equip. Etat	-226 112			-226 112
Sub Equip. Région	-10 835 209		232 749	-10 602 460
Sub Equip. Département	-2 977 011		367 862	-2 609 149
Sub Equip. Communes	-1 495 770		213 429	-1 282 341
Sub Equip. CEE et Autres Organismes.	-1 114 999		224 755	-890 245
Sub Taxe apprentissage	0			0
Autres Subventions	-673 787	-123 571	153 455	-643 903
TOTAL	-17 322 889	-123 571	1 192 249	-16 254 211

SUBVENTIONS INSCRITES AU RESULTAT	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Sub Equip. Etat	189 017	4 522		193 539
Sub Equip. Région	5 736 073	451 141	232 749	5 954 466
Sub Equip. Département	1 782 274	86 487	367 862	1 500 898
Sub Equip. Communes	935 913	57 069	213 429	779 554
Sub Equip. CEE et Autres Organismes.	706 643	31 285	224 755	513 173
Sub Taxe apprentissage	0			0
Autres Subventions	347 833	145 779	153 455	340 157
TOTAL	9 697 753	776 283	1 192 249	9 281 787

SUBVENTIONS NETTES	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Sub Equip. Etat	-37 095			-32 573
Sub Equip. Région	-5 099 136			-4 647 994
Sub Equip. Département	-1 194 737			-1 108 251
Sub Equip. Communes	-559 857			-502 788
Sub Equip. CEE et Autres Organismes.	-408 356			-377 071
Sub Taxe apprentissage	0			0
Autres Subventions	-325 954			-303 746
TOTAL	-7 625 136			-6 972 424

AUTRES INFORMATIONS

Evènements post clôture

En décembre 2009, la CCI de Mans et de la Sarthe avait signé avec le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans un contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'Aéroport du Mans-Arnage pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024. La CCI Le Mans Sarthe n'a pas été retenue dans le cadre de la future délégation de service public, de fait elle n'assurera plus l'exploitation de l'Aéroport du Mans-Arnage dès janvier 2025.